



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'une formation s'adressant à des professionnels possédant le primo-certificat.

Idéalement, prévoir le renouvellement entre 3 à 6 mois avant la date de fin de validité du certificat en cours.

TARIFS

Selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière. Nous consulter.



100 %
de réussite
à l'examen
en 2025

97 %
des apprenants satisfaits
par la formation et
l'accueil au sein du CFPPA



AgroCampus
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

www.agrocampus-lagerminiére.fr

Valérie Toulin : valerie.toulin@educagri.fr

Laure Provence : laure.provence@educagri.fr

Certificat individuel Renouvellement Vente Utilisation des produits phytosanitaires

PUBLIC

Toute personne amenée à mettre en vente, vendre des produits phytopharmaceutiques.

PRÉREQUIS : détenir le primo-certificat (une copie sera demandée pour toute inscription).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.
- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.
- Obtenir le renouvellement du certiphyto.

CONTENU

- Réglementation et sécurité environnementale, 2 heures.
- Santé sécurité applicateur et espaces ouverts au public, 2 heures.
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives, 3 heures.

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures) • Participants : 6 à 12 personnes.

Modalités pédagogiques : exposé oral • Travaux dirigés • Recherche d'informations • Échanges avec les participants • Vérification des connaissances tout au long de la formation et 3 QCM collectifs.

Moyens pédagogiques : ordinateurs • Salles équipées en ressources vidéo et multimédia • Plateforme de formation à distance (formation en FOAD).

Modalités d'évaluation : questionnaire à choix multiple (QCM) • Quizz • Textes à lire • Activités et recherches à réaliser.

Formalisation à l'issue de la formation : formation continue certifiante. Remise d'une attestation individuelle. Le stagiaire pourra alors effectuer sa demande de certificat sur le site "service-public.fr". Remise du document de validation du Certiphyto sur "service-public.fr".

Lieu : CFPPA La Germinière ou dans vos locaux pour des groupes après validation par le chargé d'ingénierie ou le formateur (salle de cours, matériel utilisé, ...), formation en présentiel ou à distance.

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des sessions et le nombre de places disponibles. Voir QR Code ci-dessous.

HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.



Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiére.fr

